



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023_117_PM

EXTRAIT DU REGISTRE DES

ARRETES DU MAIRE

Objet : Autorisation occupation du domaine public – Food truck place Raoul Coustet

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que R417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par monsieur [nom] président de l'association « My prod arts et spectacles » sise à Mallemort, sollicitant l'autorisation d'installer 2 Food Trucks sur la place Raoul Coustet à l'occasion du salon du bien-être le :

Samedi 7 et le dimanche 8 octobre 2023

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement de cet évènement.

ARRETE :

Article 1 : Monsieur [nom] président de l'association « My prod arts et spectacles » est autorisé à installer 2 Food Trucks sur la place Raoul Coustet à l'occasion du salon du bien-être le samedi 7 et le dimanche 8 octobre 2023.

Article 2 : A cette occasion les places de stationnement en zone bleue situées devant la salle des fêtes côté pharmacie (place R. Coustet) seront réservées pour les Food trucks. Des barrières seront installées afin d'interdire la circulation pour garantir la sécurité des gens.

Article 3 : la signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera tenu responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Les véhicules contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions de l'article R 417-10 du code de la route.

Article 5 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice générale des services
- Madame la Directrice des services techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Monsieur [nom] président de l'association « My prod arts et spectacles »
- Madame la commandante de la brigade de gendarmerie de Mallemort

Fait à Mallemort, le 28 septembre 2023

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

